

**Arrêté collectif d'inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Le recteur de l'académie de Dijon

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les décrets n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** après examen collégial des dossiers de candidature au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre de l'année 2022 au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, selon leur rang de classement, les adjoints administratifs dont les noms suivent :

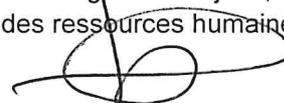
Liste principale :

- 1/ ACLOQUE Hélène, ADJAENES ; DSDEN de la Nièvre - NEVERS
- 2/ PINEAULT Sophie, ADJAENES ; DSDEN de la Saône et Loire - MACON
- 3/ VIDAL Florent, ADJAENES ; Rectorat - DIJON
- 4/ LALIGANT Isabelle, ADJAENES ; CREPS - DIJON
- 5/ DEMIZIEUX Julie, ADJAENES ; DSDEN de la Côte d'Or - DIJON
- 6/ FOLTIER Vincent, ADJAENES ; Rectorat - DIJON
- 7/ BERNARDOT Cindy, ADJAENES ; Rectorat - DIJON

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de DIJON est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 16/06/2022

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines,



Cédric PETITJEAN